

# Procès-verbal

## De la séance du Conseil Municipal

### du 2 février 2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 2 février à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambrault, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUJARD Etienne, Maire.

Madame AUCLAIR Élodie est nommée Secrétaire de séance

#### **Etaient présents :**

Etienne AUJARD, Jacques FONBAUSTIER, Sylvie LAINEZ, Jean-François CONTENT, Yoann GRASON, Emmanuel FRANCIERE, Fabrice MOUTON, François BARNIERS, Elodie AUCLAIR, Nathalie PRIN.

#### **Etaient excusés :**

Maïlys BORDENET donne procuration à Jacques FONBAUSTIER  
Monique MONTAGNE donne procuration à Sylvie LAINEZ  
Patricia MORIN donne procuration à Nathalie PRIN

#### **Absents :**

#### **Ordre du jour :**

- Procès-verbal réunion du 5 Décembre 2022,
- Travaux en forêt communale,
- Redevance opérateur de communications électroniques,
- Devis visite virtuelle salle des fêtes pour le site internet,
- Demande aménagement voirie,
- Demande de subvention,
- Bilan réunions commissions,
- Présentation des restes à réaliser,
- Organisation repas des aînés,
- Divers.

#### **Ouverture de la séance de conseil municipal : 20h00**

- *Procès-verbal réunion du 5 décembre 2022*

Le Maire donne lecture du Procès-verbal du 5 décembre 2022. Le Conseil Municipal approuve le PV à l'unanimité.

- *Travaux en forêt communale*

Jacques FONBAUSTIER explique qu'il va y avoir une coupe en 2023 sur une partie de la parcelle 9 qui sera vendue (64 grumes seront vendues et 450 stères de bois de chauffage pourront être vendus aux habitants de la commune). La coupe des grumes est prévue courant septembre ou octobre.

Jacques FONBAUSTIER explique qu'il y a un taillis de charmes à terminer cette année. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après ;
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites ;

Parcelle	Nature de la coupe	Volume (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Vente sur pied	Délivrance pour l'affouage
2	Emc	120	11.54	oui	oui	taillis

- décide de la mise en vente de la coupe sur pieds.
- décide que les taillis seront réservés aux habitants de la commune.
- désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pieds:
  - Jacques FONBAUSTIER
  - Fabrice MOUTON
  - François BARNIERS
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de ventes.
- Monsieur Le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle n°2.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- *Redevance opérateur de communications téléphoniques*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- **décide de fixer pour l'année 2023 les tarifs annuels** de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

- Domaine public routier :
- - 46.95 € par kilomètre et par artère en souterrain
- - 62.60 € par kilomètre et par artère en aérien

- que ces montants seront **revalorisés** au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

- d'inscrire annuellement cette recette au **compte 70323**.

- de charger Monsieur le maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le montant réclamé à France Télécom sera 1418.61€

- *Devis visite virtuelle salle des fêtes site internet*

Une administrée de la commune propose, par le biais d'un projet d'étude supérieur, de filmer la salle des fêtes afin de pouvoir l'ajouter au site internet de la commune dans le but de valoriser et proposer aux candidats à la location de la salle des fêtes.

La proposition est acceptée 12 pour 1 abstention



- *Demande aménagement de voirie*

Le Maire lit un courrier d'une administrée de la commune demandant l'autorisation de réaliser à ses frais la pose d'un enrobé sur son trottoir devant chez elle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'administrée à faire ses travaux sur la voie publique.

- *Demande de subvention*

Le Maire informe le CM que plusieurs demandes de subvention ont été envoyées à la mairie. Les demandes de subvention sont rejetées.

- *Bilan réunions commissions*

- Jacques FONBAUSTIER fait le résumé de la réunion lecture qui s'est déroulée à Bommiers le 20 janvier 2023.
- Sylvie LAINEZ annonce que la trésorerie du SICTOM s'améliore doucement. Plusieurs orientations financières sont en discussion au SICTOM.
- Emmanuel FRANCIERE fait le bilan la réunion de l'Association Loisirs en Champagne Berrichonne, la commune d'Ambrault a déposé 24 demandes d'aide au sport. L'association a perçu 3600€ de subvention de la Communauté de Communes. Une soirée théâtre est prévu le 29 avril à Ambrault.
- François BARNIERS demande au Conseil si il y a des besoins de travaux en forêt communale en vue de préparer la future réunion avec l'ONF.
- Nathalie PRIN fait le bilan de la réunion voirie, la route de Pellegrue va être refaite début septembre. Elle sera faite en enrobé. Les trous vont être temporairement bouchés avec des cailloux. Si d'autres travaux sont à prévoir pour le années suivantes, les dossiers sont à déposer avant août 2023.
- Suite à une demande faite auprès de Monsieur COURTEMANCHE, directeur Départementale des routes, le Président du Département annonce dans un courrier qu'une partie de la route de Châteauroux située en agglomération sera refaite au mois de mars 2023.
- Jacques FONBAUSTIER informe d'une réunion concernant le climat a été faite mi-janvier. Il va se rendre à une réunion sur les Fonds Verts, Elodie AUCLAIR va évoquer le sujet avec lors de la réunion de conseil d'école afin d'associer les enfants.
- Etienne AUJARD fait le résumé de la réunion participation citoyenne, des échanges sont faits régulièrement entre les gendarmes et les participants.

- *Présentation des restes à réaliser*

Le Maire explique l'importance des restes à réaliser pour pouvoir financer les travaux d'investissement avant le vote du budget.

RAR budget assainissement : 59 000 €

RAR budget commune : 77 000€

- *Organisation du repas des aînés*

La date est arrêtée au 26 mars 2023. Yoann GRASON, président de l'Association Familles Rurales demande l'avis au CM pour l'organisation du repas des aînés. Repas à la salle des fêtes ? distribution de plateaux repas ? ou les deux ? Le Conseil Municipal décide qu'un repas sera organisé à la salle des fêtes afin de préserver ce moment de convivialité et que pour les personnes qui ne peuvent malheureusement pas se déplacer un plateau repas leur

sera livré. Un courrier sera préparé dans ce sens. Une animation musicale sera organisée lors du repas. L'association recherches des bénévoles.

- *Divers*

- Le maire fait le bilan des travaux pour 2023 : finalisation des travaux au lotissement. Finalisation des travaux de pose de compteur électrique au local pompier, remplacement des menuiseries à la mairie et à la salle de catéchisme, création d'un carport à la boucherie, réfection de la rue de Pellegrue, finalisation de la clôture du stade, travaux forêt communal, étude d'épandage des boues de la station d'épuration, réfection de la toiture Eglise, agrandissement du columbarium, remplacement d'un ordinateur, aménagement des eaux pluviales rue du Croc...
- Le Maire fait le bilan des travaux du lotissement du Challoy, un Permis de Construire a été déposé, deux personnes sont intéressées par des terrains ;
- Le Maire lit le courrier du club de badminton concernant un concours de dessin ayant pour but de valoriser le badminton et demandant au CM de voter pour sélectionner un dessin parmi ceux qui seront affichés au gymnase. Jacques FONBAUSTIER, Sylvie LAINEZ, Elodie AUCLAIR, Nathalie PRIN, Emmanuel FRANCIERE, Monique MONTAGNE, Etienne AUJARD, Fabrice MOUTON ;
- Les prévisions pour l'école d'Ambrault en 2023 118 enfants (114 enfants sont actuelles scolarisés à l'école d'Ambrault – 16 enfants sont en CM2)
- Le Maire informe que l'éclairage du gymnase sera refait et financé par la Communauté de communes Champagne Boischauts. L'éclairage sera en LED.

**Séance levée le 2 février 2023 à 22h07.**

Le Maire



La secrétaire de séance

